



Réunion du 01 Septembre 2023

Présents : SENTEIN Jean-Marc – GIUSEPPIN Richard – MARSENGO Patrick – REAVAILLE Geneviève – BONNET Jean-Pierre – MANAS Manuel – GRAVOUIL Cédric – DA COSTA Yves – GALINIER Gilles – HUART Philippe – BAYOD Nicolas – DHALLUIN Jonathan - TREBOUTE René – AGASSE Jean-Louis.

Invités : FEVRE Loïc – LEDOUX Olivier

Excusés : CHABAN Faïza – BLAISE Sylvain – DIAS MARTINS Luis Miguel – GHAZOUANI Moudher – THERON Jean-Luc – REY Patrice – EL BOUROUMI Rachid – DUBOIS Fabrice – PONCHEL Fabrice – ARNAUD Marie Loup – BENECH David – SANSUS Isabelle – SERE Claude – DESPEYROUX Pascal – CALINSKI Gilles – GALEY Mathieu.

Le Président ouvre la séance de ce Comité de direction à 19h00 et donne la parole au Secrétaire Général qui présente l'ordre du jour et remercie les personnes présentes (élus et salariés).

Le quorum étant atteint, le Secrétaire Général débute la séance

APPROBATION DU PV DU CODIR DU 26.06.2023

Le PV est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS D'ACTUALITÉ DU PRÉSIDENT

- Le Président nous informe qu'un comité de ligue et un séminaire se déroulera ce week-end à RODEZ avec en ordre du jour :

- ETR (compétitions territoires)
- Travaux en cours à la LFO pour la réhabilitation du Centre (projet JO 2024)
- Réorganisation interne de certains services (réfèrent FAFA)
- En octobre, organisation du tour préliminaire UEFA U19F (3 matchs à MONTAUBAN, 3 matchs à COLOMIERS). Chaque district devra proposer 5 à 6 structures proches de ces sites afin d'organiser les entraînements et l'encadrement de ces nations (France, Italie, Hongrie, Irlande du Nord).
Une visio est prévue avec la FFF et l'UEFA pour préparer cet évènement.

- Le Président informe le CODIR que la préfecture a suspendu à vie un Président de club de notre district pour des faits remontants à plus de 7 ans. Le secrétaire général ainsi qu'un éducateur du club ont également été sanctionnés.

Cette formation administrative du CDJSVA a le pouvoir d'interdire toutes fonctions bénévoles d'encadrement des mineurs. Nous recevrons prochainement la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute Garonne afin de leur exprimer notre incompréhension de cette sanction que nous trouvons disproportionnée par rapport à tout ce qui se passe dans d'autres disciplines.

- Les stages de rentrée des arbitres auront lieu le samedi 9 septembre au CREPS et le dimanche 10 septembre à POINTIS INARD.

CALENDRIER GÉNÉRAL SAISON 2023-2024

Le Directeur Général nous présente le calendrier de la saison avec toute les dates des rassemblements, réunions, bureaux, CODIR et AG.

DÉMARCHE PLAN RSO

Le Directeur Général et Cédric GRAVOUIL nous présentent la mise en place de l'accompagnement RSO :

- Le RSO et ses objectifs
- Les principaux enseignements du diagnostic
- Les prochaines étapes et propose un plan d'action au comité de direction

Le RSO est un sujet incontournable dans notre société plus connu sous le nom de RSE (entreprise). Le monde du sport est de plus en plus engagé, le public et les financiers sont de plus en plus attentifs à cette démarche.

Notre organisme de formation AFDAS a pris en charge en totalité le financement de cette étude

PROPOSITION DE MODIFICATION DES REGLEMENTS GENERAUX ET REGLEMENTS DES CHAMPIONNATS

Modification n° 1 : Règlement généraux – Horaire des rencontres

Texte actuel	Nouveau texte proposé
<p>ARTICLE 2 : ORGANISATION COMMUNE A TOUTES LES CATEGORIES</p> <p>2.1. Administration</p> <p>Toutes demandes ou informations concernant les règlements en vigueur sont à notifier, par écrit, auprès de la direction administrative du district Haute-Garonne de football, à l'attention du Secrétaire Général.</p> <p>Les informations données par téléphone ne préjugent en aucun cas des décisions à prendre par les commissions du district.</p> <p>Lors de l'inscription, les équipes indiquent leurs préférences sur l'alternance ou le jumelage des rencontres. Cette disposition ne peut être opposée aux services administratifs du district si, lors de l'établissement des calendriers, ce vœu n'est pas respecté.</p> <p>2.2. Feuille de match</p> <p>Pour toutes les rencontres de compétition du district pour lesquelles l'utilisation de la feuille de match informatisée (ci-après dénommée FMI) est rendue obligatoire, la feuille de match est établie sur la tablette électronique du club recevant. Les utilisateurs doivent se servir, pour ces rencontres, d'une application dédiée qui contiendra toutes les données nécessaires pour établir la feuille de match. Les données concernant ces rencontres doivent impérativement être récupérées par synchronisation entre la tablette et les serveurs fédéraux.</p>	<p>ARTICLE 2 : ORGANISATION COMMUNE A TOUTES LES CATEGORIES</p> <p>Sans déroger à l'article 59 des règlements généraux de la LFO, le coup d'envoi des rencontres officielles gérées par le District Haute Garonne de Football, dans les catégories Senior, Jeune et Féminine, est programmé à 14h, 16h et entre 18h et 20h30 le samedi et 10h30, 13h et 15h le dimanche.</p> <p>Exceptionnellement une dérogation pourra être homologuée, avec l'accord des deux clubs, par le District sur un autre horaire le lundi précédant la rencontre.</p> <p>2.1. Administration</p> <p>Toutes demandes ou informations concernant les règlements en vigueur sont à notifier, par écrit, auprès de la direction administrative du district Haute-Garonne de football, à l'attention du Secrétaire Général.</p> <p>Les informations données par téléphone ne préjugent en aucun cas des décisions à prendre par les commissions du district.</p> <p>Lors de l'inscription, les équipes indiquent leurs préférences sur l'alternance ou le jumelage des rencontres. Cette disposition ne peut être opposée aux services administratifs du district si, lors de l'établissement des calendriers, ce vœu n'est pas respecté.</p> <p>2.2. Feuille de match</p> <p>Pour toutes les rencontres de compétition du district pour lesquelles l'utilisation de la feuille de match informatisée (ci-après dénommée FMI) est rendue obligatoire, la feuille de match est établie sur la tablette électronique du club recevant. Les utilisateurs doivent se servir, pour ces rencontres, d'une application dédiée qui contiendra toutes les données nécessaires pour établir la feuille de match. Les données concernant ces rencontres doivent impérativement être récupérées par synchronisation entre la tablette et les serveurs fédéraux.</p>

Modification n° 2 : Règlement généraux – Utilisation des terrains synthétiques en terrain de repli

Texte actuel	Nouveau texte proposé
<p>ARTICLE 2 : ORGANISATION COMMUNE A TOUTES LES CATEGORIES</p> <p>Article 2.6 Changement de date, d'horaire, de terrain</p> <p>La demande de changement de date et/ou d'horaire est notifiée au club adverse via l'outil FOOTCLUBS. Ce dernier acceptera ou non la modification de la même manière. Le district pourra accepter la modification si les deux clubs ont confirmé leur accord sur FOOTCLUBS. La notification de la décision du district sera adressée aux clubs via FOOTCLUBS. Seuls les cas d'occupation du terrain et d'intempéries ne nécessitent pas l'accord du club visiteur. Dans cette hypothèse, le changement de date, d'horaire ou de terrain relève de la compétence de la Commission ad-hoc.</p> <p>Toute demande de changement est recevable jusqu'au lundi précédant la rencontre du week-end.</p> <p>En cas d'indisponibilité du terrain désigné le jour dit et de façon exceptionnelle, le club pourra proposer un terrain de repli situé sur le même complexe sportif sous réserve que ledit terrain soit déclaré au district en début de saison, homologué pour le même niveau de compétition et de même surface de jeu.</p> <p>FOOTCLUBS mis à jour par le personnel administratif sous contrôle de la commission, est le seul document officiel.</p> <p>Dans tous les cas et en particulier pour celui des arrêtés municipaux, les clubs doivent continuer à consulter FOOTCLUBS le samedi après-midi.</p> <p>Les rencontres en retard ou reportées peuvent être programmées les jours de tour de coupe suivant. Si une équipe est encore qualifiée en coupe, elle pourra être appelée, par le district, à jouer sa rencontre de coupe le mercredi suivant ou précédent la date prévue.</p> <p>Un club peut demander le report d'un match de championnat (à l'exclusion de toute autre épreuve officielle) lorsque deux de ses joueurs au minimum sont retenus en sélection ou s'il s'agit du gardien de but. La demande doit parvenir au secrétariat cinq jours avant la date de la rencontre. Le report de match n'est accordé que dans la catégorie d'équipe où les joueurs sont sélectionnés.</p> <p>Pour une cause d'extrême gravité le district peut être amené à reporter une rencontre. Tout sera mis en œuvre pour éviter aux arbitres et aux deux équipes de se déplacer.</p>	<p>ARTICLE 2 : ORGANISATION COMMUNE A TOUTES LES CATEGORIES</p> <p>Article 2.6 Changement de date, d'horaire, de terrain</p> <p>La demande de changement de date et/ou d'horaire est notifiée au club adverse via l'outil FOOTCLUBS. Ce dernier acceptera ou non la modification de la même manière. Le district pourra accepter la modification si les deux clubs ont confirmé leur accord sur FOOTCLUBS. La notification de la décision du district sera adressée aux clubs via FOOTCLUBS. Seuls les cas d'occupation du terrain et d'intempéries ne nécessitent pas l'accord du club visiteur. Dans cette hypothèse, le changement de date, d'horaire ou de terrain relève de la compétence de la Commission ad-hoc.</p> <p>Toute demande de changement est recevable jusqu'au lundi précédant la rencontre du week-end.</p> <p>En cas d'indisponibilité du terrain désigné le jour dit et de façon exceptionnelle, le club pourra proposer un terrain de repli situé sur le même complexe sportif sous réserve que ledit terrain soit déclaré au district en début de saison, homologué pour le même niveau de compétition et de même surface de jeu.</p> <p>FOOTCLUBS mis à jour par le personnel administratif sous contrôle de la commission, est le seul document officiel.</p> <p>Dans tous les cas et en particulier pour celui des arrêtés municipaux, les clubs doivent continuer à consulter FOOTCLUBS le samedi après-midi.</p> <p>Les rencontres en retard ou reportées peuvent être programmées les jours de tour de coupe suivant. Si une équipe est encore qualifiée en coupe, elle pourra être appelée, par le district, à jouer sa rencontre de coupe le mercredi suivant ou précédent la date prévue.</p> <p>Un club peut demander le report d'un match de championnat (à l'exclusion de toute autre épreuve officielle) lorsque deux de ses joueurs au minimum sont retenus en sélection ou s'il s'agit du gardien de but. La demande doit parvenir au secrétariat cinq jours avant la date de la rencontre. Le report de match n'est accordé que dans la catégorie d'équipe où les joueurs sont sélectionnés.</p> <p>Pour une cause d'extrême gravité le district peut être amené à reporter une rencontre. Tout sera mis en œuvre pour éviter aux arbitres et aux deux équipes de se déplacer.</p>

Modification n° 3 : Règlement généraux – Classement dans la division

Texte actuel	Nouveau texte proposé
<p>Article 10 Classement dans la division</p> <p>Si plusieurs poules sont instituées dans la même division, le classement est déterminé comme suit et dans l'ordre :</p> <ul style="list-style-type: none">- Par le plus grand nombre de points obtenu dans les rencontres qui ont opposé, dans chaque poule, l'équipe concernée aux quatre équipes les mieux classées. (A défaut aux quatre autres équipes les mieux classées quand l'équipe concernée se trouve classée à l'une des 4 premières places)- En cas d'égalité, par la plus grande différence de buts marqués et encaissés lors de ces rencontres.- En cas de nouvelle égalité, par le plus grand nombre de buts marqués lors de ces rencontres.- En cas de nouvelle égalité ; il est fait application du classement dans le challenge du fair-play.- En cas de nouvelle égalité, du club le plus anciennement affilié à la FFF.- En cas de nouvelle égalité, par tirage au sort.	<p>Article 10 Classement dans la division</p> <p>Si plusieurs poules sont instituées dans la même division, le classement est déterminé comme suit et dans l'ordre :</p> <ul style="list-style-type: none">- Par le plus grand nombre de points obtenu dans les rencontres qui ont opposé, dans chaque poule, l'équipe concernée aux quatre autres équipes les mieux classées quand l'équipe concernée se trouve classée à l'une des 4 premières places ou aux quatre équipes classées immédiatement avant-elle quand l'équipe concernée ne se trouve pas à l'une des 4 premières places- En cas d'égalité, par la plus grande différence de buts marqués et encaissés lors de ces rencontres.- En cas de nouvelle égalité, par le plus grand nombre de buts marqués lors de ces rencontres.- En cas de nouvelle égalité ; le nombre de cartons rouges reçus par une équipe sera pris en compte- En cas de nouvelle égalité, du club le plus anciennement affilié à la FFF.- En cas de nouvelle égalité, par tirage au sort.

Résolution n° 4 : Règlement généraux - Lutte contre la violence envers arbitre

Nouveau texte proposé
<p>Art. 26 Lutte contre la violence envers arbitre</p> <p>Afin de lutter contre les violences faites aux arbitres, la commission en charge des compétitions mettra hors compétitions, de façon automatique, l'équipe d'un joueur, d'un dirigeant ou d'un licencié de fait à l'occasion d'une rencontre officielle, se rendant coupable d'atteinte à l'intégrité physique d'un arbitre.</p> <p>Cette automaticité s'appuiera sur l'utilisation par la commission de discipline de l'article 13 du barème disciplinaire (envers arbitre) pour caractériser les faits. La suspicion d'un tel acte nécessite de façon systématique le recours à une procédure d'instruction, l'équipe sera alors suspension de façon conservatoire dans l'attente de l'entier traitement du dossier.</p> <p>Cet article ne se substitue pas aux éventuelles sanctions individuelles ou collectives prononcées par la commission de discipline et entraîne l'application de l'article 4 des présents règlements pour le classement de la poule et le devenir de l'équipe.</p> <p>Cet article s'applique à l'ensemble des rencontres des compétitions gérées (championnat et coupe) par le District Haute Garonne de Football.</p>

Modification n° 5 : Règlement des championnats Seniors - Barème de perte de points en fonction de l'indiscipline d'une équipe

Texte actuel			Nouveau texte proposé																														
Article 2 : Cotation			Article 2 : Cotation																														
Match gagné : 3 points	Match à égalité (nul) : 1 point	Match perdu : 0 point	Match gagné : 3 points	Match à égalité (nul) : 1 point	Match perdu : 0 point																												
Pénalité : moins 1 point	Forfait : moins 1 point		Pénalité : moins 1 point	Forfait : moins 1 point																													
			<p>Barème de perte de points en fonction de l'indiscipline des équipes :</p> <p>Prise en compte de la totalité des matches de suspensions par équipe en championnat (joueurs, dirigeants et éducateurs). Nota : à l'exception des cumuls de carton jaune Pour les sanctions exprimées en durée : 1 mois de suspension équivaut à 4 matches. Sont comptabilisées pour 12 matches de suspension :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les sanctions atteignant 3 mois et plus - Les sanctions supérieures ou égales à 12 matches 																														
			<table border="1"> <thead> <tr> <th>Matches joués (arbitrés par un officiel)</th> <th>- 1 point</th> <th>- 2 points</th> <th>- 3 points</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Jusque 17</td> <td>11 à 15</td> <td>16 à 25</td> <td>Plus de 25</td> </tr> <tr> <td>18</td> <td>12 à 16</td> <td>17 à 26</td> <td>Plus de 26</td> </tr> <tr> <td>19</td> <td>13 à 17</td> <td>18 à 27</td> <td>Plus de 27</td> </tr> <tr> <td>20</td> <td>14 à 18</td> <td>19 à 28</td> <td>Plus de 28</td> </tr> <tr> <td>21</td> <td>15 à 19</td> <td>20 à 29</td> <td>Plus de 29</td> </tr> <tr> <td>22</td> <td>16 à 20</td> <td>21 à 30</td> <td>Plus de 30</td> </tr> </tbody> </table>			Matches joués (arbitrés par un officiel)	- 1 point	- 2 points	- 3 points	Jusque 17	11 à 15	16 à 25	Plus de 25	18	12 à 16	17 à 26	Plus de 26	19	13 à 17	18 à 27	Plus de 27	20	14 à 18	19 à 28	Plus de 28	21	15 à 19	20 à 29	Plus de 29	22	16 à 20	21 à 30	Plus de 30
Matches joués (arbitrés par un officiel)	- 1 point	- 2 points	- 3 points																														
Jusque 17	11 à 15	16 à 25	Plus de 25																														
18	12 à 16	17 à 26	Plus de 26																														
19	13 à 17	18 à 27	Plus de 27																														
20	14 à 18	19 à 28	Plus de 28																														
21	15 à 19	20 à 29	Plus de 29																														
22	16 à 20	21 à 30	Plus de 30																														
			<p>Explications :</p> <p>Une équipe ayant joué 18 matches et totalisant (Joueurs, dirigeants plus éducateurs) en championnat</p> <ul style="list-style-type: none"> - 14 matches de suspension = Moins 1 point - 18 matches de suspension = Moins 2 points - 27 matches de suspension = Moins 3 points 																														

Résolution n° 6 : Règlement des championnats Seniors - Simultanéité des dernières rencontres

Nouveau texte proposé

Article 3 bis Simultanéité des dernières rencontres

Les coups d'envoi des matches à enjeu d'un même championnat sont fixés pour ce qui concerne la dernière journée le même jour à la même heure.

Seule la commission en charge de l'organisation des compétitions est habilitée à déterminer le caractère à enjeu d'une rencontre. Est considérée comme dernière journée, la rencontre jouée en fin de compétition sans faire référence au calendrier initial ni au numéro de la journée.

Modification n° 7 : Règlement des championnats féminins – Possibilité de sous classement

Texte actuel	Nouveau texte proposé															
<p>PREAMBULE</p> <p>Le district Haute-Garonne de Football organise les compétitions féminines suivant le mode et les formules de son choix. Les règlements généraux de la Ligue d'Occitanie restent applicables pour autant qu'ils ne se trouvent pas modifiés par les dispositions spéciales ci-après.</p> <p>Les compétitions se disputent suivant un calendrier validé par la Commission Organisation Coupes Championnats Calendriers (OCCC) qui gère l'ensemble des compétitions.</p>	<p>PREAMBULE</p> <p>Les compétitions sont proposées par année d'âge :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">Catégories</th> <th style="width: 33%;">Licenciées sans limitation</th> <th style="width: 33%;">Licenciées avec restriction</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Seniors F</td> <td>Seniors F U20 F U19 F U18 F</td> <td>3 U17 F 3 U16 F</td> </tr> <tr> <td>U18 F</td> <td>U18 F U17 F U16 F</td> <td>1 U19 F * 3 U15 F</td> </tr> <tr> <td>U15 F</td> <td>U15 F U14 F</td> <td>1 U16 F * 3 U13 F</td> </tr> <tr> <td>U13 F</td> <td>U13 F U12 F</td> <td>1 U14 F * 3 U11 F</td> </tr> </tbody> </table> <p>*seulement si le club ne dispose pas d'équipe dans la catégorie concernée</p> <p>Le district Haute-Garonne de Football organise les compétitions féminines suivant le mode et les formules de son choix. Les règlements généraux de la Ligue d'Occitanie restent applicables pour autant qu'ils ne se trouvent pas modifiés par les dispositions spéciales ci-après.</p> <p>Les compétitions se disputent suivant un calendrier validé par la Commission Organisation Coupes Championnats Calendriers (OCCC) qui gère l'ensemble des compétitions.</p>	Catégories	Licenciées sans limitation	Licenciées avec restriction	Seniors F	Seniors F U20 F U19 F U18 F	3 U17 F 3 U16 F	U18 F	U18 F U17 F U16 F	1 U19 F * 3 U15 F	U15 F	U15 F U14 F	1 U16 F * 3 U13 F	U13 F	U13 F U12 F	1 U14 F * 3 U11 F
Catégories	Licenciées sans limitation	Licenciées avec restriction														
Seniors F	Seniors F U20 F U19 F U18 F	3 U17 F 3 U16 F														
U18 F	U18 F U17 F U16 F	1 U19 F * 3 U15 F														
U15 F	U15 F U14 F	1 U16 F * 3 U13 F														
U13 F	U13 F U12 F	1 U14 F * 3 U11 F														

Ces modifications de règlements sont votées à l'unanimité.

Responsable sécurité

Lors de toutes les rencontres officielles masculines ou féminines, dans toutes les catégories jeunes (U14 à U19 et U15f - U18f) et dans les catégories seniors, chaque club devra présenter à l'arbitre de la rencontre un responsable sécurité par club. Leurs fonctions sont à la fois importantes, officielles et obligatoires. Sans leurs présences, aucun arbitre ne peut commencer une rencontre officielle.

Pendant leur mission, ils deviennent des personnes indépendantes au même titre que l'arbitre. Ils restent neutres sur les décisions arbitrales et les faits de match.

1) Un dirigeant du club visité devra être présent sur le terrain une heure au moins avant le coup d'envoi de la rencontre pour l'accueil des officiels, de l'équipe adverse et l'établissement de la feuille de match. Il s'assure de l'état du terrain (traçage, drapeaux de corner, bancs de touche etc.). Il prépare les drapeaux de touche et les ballons de match. Il s'assure aussi qu'une bouteille d'eau (min 1l) est mise à la disposition de l'arbitre.

2) Les clubs devront prendre toutes les mesures utiles pour assurer la régularité des rencontres. Ils sont tenus pour responsables des incidents de quelque nature qu'ils soient,

qui se produisent sur les terrains de jeu ou dépendances, avant, pendant et après la rencontre.

3) Les clubs sont tenus de désigner, et de les mentionner sur la feuille de match, un responsable sécurité principal pour le club recevant et un responsable sécurité adjoint pour le club visiteur. Les deux personnes désignées doivent être majeures et posséder une licence dans leur club respectif. A défaut, et seulement dans les catégories seniors, un joueur remplaçant sera désigné. Il sera supprimé de la feuille de match, celui-ci ne pouvant participer à la rencontre en tant que joueur.

4) Les responsables sécurité, munis d'un brassard ou d'un signe nettement distinctif, sont à la disposition de l'arbitre et respectent les consignes formulées par celui-ci. Ils auront notamment pour mission :

- De veiller à la sécurité des arbitres de la rencontre.
- Veiller à la tenue et à la composition des bancs de touche (personnes inscrites sur la feuille de match).
- Veiller à la sécurité autour du terrain, à l'intérieur et à l'extérieur de la main courante.
- D'assurer la liaison entre les arbitres, le délégué du district Haute-Garonne (le cas échéant) et les forces de police placées dans le stade s'il y a lieu.
- Ce ne sont pas eux qui vont chercher les ballons en dehors du terrain, ils se les font ramener sur le banc. Ils se chargent d'accompagner au vestiaire un joueur exclu.
- En cas d'incident, ils doivent adresser un rapport au district.

Observateur

Lorsqu'un observateur est désigné et affiché sur Footclub (seul vecteur officiel de communication), celui-ci pourra se positionner en fonction des circonstances hors de la main courante ou à l'intérieur de celle-ci au niveau des bancs de touche (banc de touche des délégués s'il est présent)

Il aura pour rôle principal de conseiller l'arbitre, mais pourra également intervenir en cas de problèmes disciplinaires rencontrés lors de la rencontre et faire une intervention auprès de l'arbitre et/ou des responsables de chaque équipe afin de prendre les dispositions nécessaires.

En cas de faits graves, il adressera un rapport à la commission compétente.

Ces 2 propositions sont votées à la majorité avec 1 abstention.

Une réunion « Café foot 31 » aura lieu rapidement et un courrier récapitulatif de ces modifications sera envoyé à tous les clubs.

ANNEXE FINANCIÈRE SAISON 2023-2024 (c.f p-j)

Les engagement des coupes jeunes, féminines et futsal passeront 30€.

L'absence d'arbitre lors d'une convocation en commission sera amendé de 15€ si ce dernier ne propose pas de justificatif valable.

Ces 2 annexes sont votées à l'unanimité.

SITUATION DES CLUBS AU REGARD DE LEURS OBLIGATIONS FINANCIÈRES

Un courrier recommandé sera envoyé à tous les clubs en infractions en expliquant que si la situation financière n'est pas réglée au 28 septembre ils ne pourraient pas débiter leur championnat.

AFFAIRES JURIDIQUES

1 : Demande d'affiliation du FA ROQUES

Après une clarification de la position du club vis-à-vis du club de ROQUES CONFLUENT, la demande d'affiliation **est votée à l'unanimité**.

2 : Demande de dérogation de CAP jeunes 31 à l'article 13 des règlements généraux : Obligations des clubs – Equipes de jeunes

Les arguments présentés par le club pour justifier l'absence d'équipes de jeunes ne peuvent être retenus. La jurisprudence en la matière du comité de direction est constante. La demande de dérogation **est refusée à l'unanimité**.

3 : Les ententes proposées en pièce-jointe **sont validées à l'unanimité**.

Une nouvelle liste réactualisée sera envoyée avant le prochain CODIR pour un vote électronique.

VALIDATION DES MEMBRES DE COMMISSION (c.f p-j)

Tous les membres sont votés à l'unanimité.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Le Secrétaire Général informe le CODIR du début de mission de Mme Mathilde ROY en tant qu'alternante pour cette saison. Elle intégrera le pôle communication et évènementiel.

- Une participation au tournoi caritatifs des « Pitchounets du monde » sera reconduite pour cette saison. Un challenge U13 sera organisé afin que les 2 vainqueurs soient qualifiés pour ce tournoi.

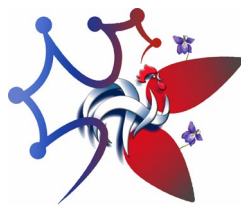
Le montant des inscriptions sera reversé en intégralité à cette association.

- Mr FORTUNY Pierre sera proposé comme délégué ligue.

Le CODIR vote à l'unanimité cette décision.

**Le Président,
Jean-Marc SENTEIN**

**Le Secrétaire Général,
MARSENKO Patrick**



ANNEXE : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Chapitre 1 – Cotisations obligatoires

◆ Clubs Libres	175 €
◆ Clubs exclusivement jeunes et/ou Féminins	60 €
◆ Club Loisir	60 €
◆ Club Futsal	60 €

Chapitre 2 – Engagements Championnats* et Coupes*

**Par équipe*

Championnats Séniors

D1	300 €
D2	245 €
D3	228 €
D4	190 €
D5	170 €
Foot à 7	50 €

Championnats Jeunes

U18 et U19 (ensemble des niveaux)	69 €
U16 et U17 (ensemble des niveaux)	52 €
U14 et U15 (ensemble des niveaux)	42 €
U15 et U17 à 8	25 €

Féminines

Féminines ensemble des niveaux et Futsal	62 €
U15F et U18F à 8	25 €

Foot d'animation

U13 – U13F (ensemble des niveaux)	40 €
U12 (ensemble des niveaux)	40 €
U11 – U11F (ensemble des niveaux)	35 €
U10 (ensemble des niveaux)	35 €
U9 – U9F (ensemble des niveaux)	30 €
U8 (ensemble des niveaux)	30 €
U7 – U7F	25 €
U6	25 €

Futsal

Futsal ensemble des niveaux	70 €
-----------------------------------	------

Foot Loisir

Challenge à 11	10 €
Challenge à 8	10 €
Challenge Ado Fun Foot	10 €

Coupes Séniors

Coupe du Conseil Départemental	70 €
Challenge Richard DEJEAN	70 €
Challenge Jean CAUBERE	70 €

Coupes Jeunes

Coupe du District U18 et U19	30 €
Coupe du District U16 et U17	30 €
Coupe du District U14 et U15	30 €

Coupe Féminine

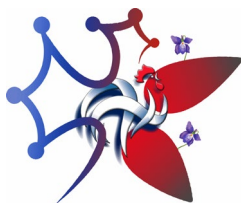
Coupe du District	30 €
-------------------------	------

//NÉANT//

Coupe Futsal

Coupe Futsal	30 €
--------------------	------

//NÉANT//



Chapitre 3 – Frais et amendes financières

FORFAIT

◆ Championnats Séniors	
Par forfait	60 €
Forfait général	150 €
◆ Championnats Jeunes, Féminines et Futsal	
1 ^{er} forfait	50 €
2 ^{ème} forfait	50 €
3 ^{ème} forfait et forfait général	100 €
◆ Coupe (gestion District)	
Toutes catégories	100 €
◆ Deux dernières journées de championnat	
Séniors	300 €
Jeunes, Féminines et Futsal	230 €

FRAIS DE DOSSIER

◆ Discipline :	
Expulsion ou suspension ferme (joueur ou dirigeant) :	
Jusqu'à 3 matchs	25 €
Au-delà de 3 matchs	40 €
Autre dossier disciplinaire	40 €
◆ Réclamation :	
Séniors	35 €
Jeunes et Féminines et Futsal	20 €
◆ Appel (District) :	
Règlementaire	65 €
Disciplinaire (si le club demandeur est débouté)	80 €
◆ Absence convocation disciplinaire :	
Absence non excusée à convocation d'une instance dans les 24h précédant la séance par personne sanctionnable	35 €
Absence non excusée pour un arbitre	<i>Retenue indemnité arbitrage</i>
Absence annoncée non justifiée pour un arbitre	15 €

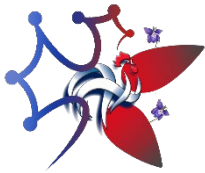
DIVERS

◆ Non transmission de la FMI	30 €
◆ Manque sur feuille de match : Responsable Sécurité	15 €
◆ Absence à l'Assemblée Générale	125 €
◆ Clubs en infractions avec le statut de l'arbitrage :	
D1 et D2 (par année et par arbitre manquant)	120 €
Autre niveau (par année et par arbitre manquant)	60 €
◆ Absence d'éducateur diplômé au minimum CFF3 dans le championnat D1 et D2 Séniors	600 €

CATEGORIE	CLUB PILOTE	CLUB 2	Club 3	Club 4	Club 5	Club 6	Club 7	Club 8	Nom de l'entente	Date demande	Validation CD
U14	FONTENILLES (535409)	SAINT LYS (524099)							FONTENILLES SAINT LYS	09/06/2023	01/09/2023
U18	FONTENILLES (535409)	SAINT LYS (524099)							FONTENILLES SAINT LYS	09/06/2023	01/09/2023
U15	FONTENILLES (535409)	SAINT LYS (524099)	FONSORBES (513994)						ENT. SLO/FFC/AF	13/06/2023	01/09/2023
U16	FONTENILLES (535409)	SAINT LYS (524099)	FONSORBES (513994)						ENT. AF/FFC/SLO	13/06/2023	01/09/2023
SENIORS	BERAT (551861)	RIEUMES FC SAVES 31 (548293)							ENT. BERAT RIEUMES FC	27/06/2023	01/09/2023
U14	LAGARDELLE MIREMONT (582736)	VENERQUE LE VERNET (517290)							ENT. LMS-FCVV	04/07/2023	01/09/2023
U15	LAGARDELLE MIREMONT (582736)	VENERQUE LE VERNET (517290)							ENT. LMS-FCVV	04/07/2023	01/09/2023
U17	LAGARDELLE MIREMONT (582736)	VENERQUE LE VERNET (517290)							EN.T LMS-FCVV	04/07/2023	01/09/2023
FUTSAL SENIOR	MINIMES FC 312 (560777)	ST GENIES FUTSAL (560377)							MINIMES ST GENIES FC	07/07/2023	01/09/2023
U13	AVIGNONET (516414)	U.S. SALHERSIENNE (527209)							ENT. HERS LAURAGAIS	11/07/2023	01/09/2023
U15	AVIGNONET (516414)	U.S. SALHERSIENNE (527209)							ENT. HERS LAURAGAIS	11/07/2023	01/09/2023
U13	CASTELGINEST (523353)	BRUGUIERES (522961)							CASTEL.BRUGUIERES	11/07/2023	01/09/2023
U10F	BERAT (551861)	LAVERNOSE LHERM M. (590306)							ENT. LOUGE TOUCH	13/07/2023	01/09/2023
U11F	BERAT (551861)	LAVERNOSE LHERM M. (590306)							ENT. LOUGE TOUCH	13/07/2023	01/09/2023
U12	BERAT (551861)	LAVERNOSE LHERM M. (590306)							ENT. LOUGE TOUCH	13/07/2023	01/09/2023
U12F	BERAT (551861)	LAVERNOSE LHERM M. (590306)							ENT. LOUGE TOUCH	13/07/2023	01/09/2023
U14	BERAT (551861)	LAVERNOSE LHERM M. (590306)	RIEUMES (548293)						ENT. LOUGE TOUCH	13/07/2023	01/09/2023
U14F	BERAT (551861)	LAVERNOSE LHERM M. (590306)							ENT. LOUGE TOUCH	13/07/2023	01/09/2023
U15F	BERAT (551861)	LAVERNOSE LHERM M. (590306)							ENT. LOUGE TOUCH	13/07/2023	01/09/2023
U16	BERAT (551861)	LAVERNOSE LHERM M. (590306)							ENT. LOUGE TOUCH	13/07/2023	01/09/2023
SENIOR F	LAVERNOSE LHERM M. (590306)	BERAT (551861)							ENT. LOUGE TOUCH	13/07/2023	01/09/2023
U18F	LAVERNOSE LHERM M. (590306)	BERAT (551861)							ENT. LOUGE TOUCH	13/07/2023	01/09/2023
U18	LAVERNOSE LHERM M. (590306)	SAINT HILAIRE (535132)							ENT. LOUGE TOUCH	14/07/2023	01/09/2023
U11F	FONTENILLES (535409)	MONFERRAN SAVES (521344)	SAINT LYS (524099)	L'ISLE JOURDAIN (506038)					FELINES	17/07/2023	01/09/2023
U13F	FONTENILLES (535409)	MONFERRAN SAVES (521344)	SAINT LYS (524099)	L'ISLE JOURDAIN (506038)					FELINES	17/07/2023	01/09/2023
U9F	FONTENILLES (535409)	MONFERRAN SAVES (521344)	SAINT LYS (524099)	L'ISLE JOURDAIN (506038)					FELINES	17/07/2023	01/09/2023

U10	MERVILLE (514866)	TAOUPATS DE DAUX (524082)							ENT. MERVIL/TAOUPATS	23/07/2023	01/09/2023
U11	MERVILLE (514866)	TAOUPATS DE DAUX (524082)							ENT. MERVIL/TAOUPATS	23/07/2023	01/09/2023
U6	MERVILLE (514866)	TAOUPATS DE DAUX (524082)							ENT. MERVIL/TAOUPATS	23/07/2023	01/09/2023
U8	MERVILLE (514866)	TAOUPATS DE DAUX (524082)							ENT. MERVIL/TAOUPATS	23/07/2023	01/09/2023
U9	MERVILLE (514866)	TAOUPATS DE DAUX (524082)							ENT. MERVIL/TAOUPATS	23/07/2023	01/09/2023
U7	MERVILLE (514866)	TAOUPATS DE DAUX (524082)							ENT. MERVIL/TAOUPATS	23/07/2023	01/09/2023
U16	CADOURS (515569)	AUCAMVILLE (527484)							ENT. V.S.A.-CADOURS	24/07/2023	01/09/2023
U13F	BERAT (551861)	LAVERNOSE LHERM M. (590306)							ENT. LOUGE TOUCH	25/07/2023	01/09/2023
U17	BERAT (551861)	LAVERNOSE LHERM M. (590306)	SAINT HILAIRE (535132)						ENT. LOUGE TOUCH	25/07/2023	01/09/2023
U15	EAUNES LABARTHE (547304)	A.C. GARONA (531500)							FCELACG	28/07/2023	01/09/2023
U15	LAVERNOSE LHERM M. (590306)	BERAT (551861)	RIEUMES (548293)						ENT. LOUGE TOUCH	09/08/2023	01/09/2023
U14	BRAX (524782)	SEGOUFIELLE (530131)							JSB / ASSP	11/08/2023	01/09/2023
U14	SALIES MANE (548369)	F.C. MABROC (551048)	CANTON D'AURIGNAC (580600)						ENT. 3 P COMMINGES	16/08/2023	01/09/2023
U16	SALIES MANE (548369)	F.C. MABROC (551048)	CANTON D'AURIGNAC (580600)						ENT. 3 P COMMINGES	16/08/2023	01/09/2023
U13	MERVILLE (514866)	TAOUPATS DE DAUX (524082)	LAUNAC LARRA (520734)	F.C. OUEST (550268)					MERV/DAUX/ASLL/FCO	17/08/2023	01/09/2023
U18	CANTON D'AURIGNAC (580600)	L'ISLE EN DODON (505900)							ENT. AURIGNAC-L'ISLE	22/08/2023	01/09/2023
U10	F.C. OUEST (550268)	LAUNAC LARRA (520734)							ENT. FCO-ASLL	22/08/2023	01/09/2023
SENIOR F	PYRENEES SUD COMMINGES (563649)	COMMINGES ST GAUDENS (590251)							GPT ISARDES CGES	29/08/2023	01/09/2023
U11F	PYRENEES SUD COMMINGES (563649)	COMMINGES ST GAUDENS (590251)							GPT ISARDES CGES	29/08/2023	01/09/2023
U13F	PYRENEES SUD COMMINGES (563649)	COMMINGES ST GAUDENS (590251)							GPT ISARDES CGES	29/08/2023	01/09/2023
U15F	PYRENEES SUD COMMINGES (563649)	COMMINGES ST GAUDENS (590251)							GPT ISARDES CGES	29/08/2023	01/09/2023
U9F	PYRENEES SUD COMMINGES (563649)	COMMINGES ST GAUDENS (590251)							GPT ISARDES CGES	29/08/2023	01/09/2023
SENIOR F	L'ISLE EN DODON (505900)	LOMBEZ (534350)							ENT. L'ISLE LOMBEZ	30/08/2023	01/09/2023
U18F	PYRENEES SUD COMMINGES (563649)	COMMINGES ST GAUDENS (590251)							GPT ISARDES CGES	30/08/2023	01/09/2023
U17	BRAX (524782)	L'ISLE JOURDAIN (506038)							JLB	31/08/2023	01/09/2023

Composition des commissions



DISTRICT HAUTE-GARONNE DE FOOTBALL Saison 2023 / 2024

PÔLE ADMINISTRATIF / CLUBS

Commission départementale des finances

Prés. : **TREBOUTE René**
MARSENGO Patrick
REAVAILLE Geneviève

Commission départementale des affaires sociales

Prés. : **MARSENGO Patrick**
REAVAILLE Geneviève

Commission départementale d'accompagnement des clubs ; gestion des dossiers de subventions et du F.A.F.A ; soutien et d'aides à la structuration des clubs (services civiques) formation des dirigeants et des clubs.

Prés. : **DA COSTA Yves**
BRUGIER Jacques
LOREC Yann
PONCHEL Fabrice
REAVAILLE Geneviève

Commission départementale intendance, achat matériel et patrimoine

Prés. : **AGASSE Jean Louis**
MARSENGO Patrick

Commission départementale médicale

Prés. : **THERON Jean Luc**

Commission ressources humaines

Prés. : **REAVAILLE Geneviève**
MARSENGO Patrick
REAVAILLE Geneviève
TREBOUTE René

PÔLE JURIDIQUE / RÉGLEMENTAIRE

Commission départementale des terrains, référents sécurité, recensement et homologation des Tournois.

Prés. : **PONCHEL Fabrice**
DHALLUIN Jonathan
RAMETTA Fioramento

Composition des commissions

Commission départementale des statuts et des règlements.

Prés. : **AGASSE Jean Louis**
CALMETTES Hubert
JAU Alain
MARSENGO Patrick
PEDARROS Robert

Commission départementale des opérations électorales

Prés. : **DIGNAC Anne**

Commission départementale de discipline

Prés. : **RIEUX Jean Louis**
AGASSE Jean-Louis
BOIS Patrice
DAMERVALLE Alain
HUART Philippe
NARDONE Norbert
PEDARROS Robert
REBAUDENGO Gilbert
ROYO René
SERE Claude

Instructeurs : SANARENS Didier, HUC Florence, BRUGIER Jacques, RAKOTOVOALAVO Norbert,

Commission départementale d'appel

Prés. : **D'HERS Serge**
CANNONE Marie-Laure
HUC Jean-Jacques
PONCHEL Fabrice
ROSELLA Pierre

Commission départementale d'éthique

Prés. : **PARPAGIOLA Jean Claude**
GALINIER Gilles
MANAS Manuel
TREBOUTE René

PÔLE SPORTIF / TECHNIQUE / ARBITRAGE

Commission départementale des compétitions séniors et jeunes

Prés. : **MANAS Manuel**
AGASSE Jean-Louis
BONNET Jean-Pierre
GIUSEPPIN Richard
HUART Philippe

Composition des commissions

Commission départementale foot animation

Prés. : **GRAVOUIL Cédric**
BALECH Patrick
BRUGIER Jacques
GIUSEPPIN Richard
MANAS Manuel

Commission départementale féminines

Prés. : **GIUSEPPIN Richard**
BONNET Jean-Pierre
LOREC Yann
MANAS Manuel
PEREZ Gérard

Commission départementale football loisir (jeunes – séniors) et nouvelles pratiques

Prés. : **AGASSE Jean Louis**
GIUSEPPIN Richard
MANAS Manuel

Commission départementale foot diversifié (futsal et foot adapté)

Prés. : **DHALLUIN Jonathan**
GIUSEPPIN Richard

Commission départementale technique, P.E.F, Label et formations sportives

Prés. : **TREBOUTE René**
BONNET Jean-Pierre
GIUSEPPIN Richard
PEREZ Gérard

Commission départementale de l'arbitrage

Prés. : **BALESTRACCI Victor**
BAUVALET Pascal
CALMETTES Hubert
FAGGION Joseph
GIUSEPPIN Richard
LACOMME Francis
NAT Julien
TROGANT Georges

Observateurs : SANARENS Didier, AIT LAKBIR Moulay-Said, POBECZ Pascal, SAINT MARTIN Jean-Claude,
REALLAND André, AGARD Joël.

Arbitres Honoraires : RAMETTA Fioramento

Commission départementale promotion arbitrage

Prés. : **GALINIER Gilles**
GIUSEPPIN Richard

Composition des commissions

Commission départementale des délégués

Prés. : **AUGE Patrick**
AGARD Joël
AGASSE Jean-Louis
BARTISSOL Fabien
DUCOR Pierre
FAGGION Joseph
FORTUNY Pierre
GARDELLE Lionel
GIUSEPPIN Richard
LACOMME Francis
NARDARI Yves
NARDONE Norbert
PONCHEL Fabrice
REALLAND André
SAINT MARTIN Jean-Claude
SERE Claude

PÔLE PROMOTION / DÉVELOPPEMENTS / COMMUNICATIONS

Commission départementale football en milieu scolaire

Prés. : **BLAISE Sylvain**
PEREZ Gérard

Commission départementale féminisation / quartiers / milieu rural

Prés. : **DUBOIS Fabrice**

Commission départementale partenariat / évènementiel

Prés. : **BAYOD Nicolas**

Commission départementale valorisation du bénévolat et des récompenses district

Prés. : **AGASSE Jean Louis**
REAVAILLE Geneviève
SOULA Philippe

Commission départementale médias / communication

Prés. : **GALINIER Gilles**
BAYOD Nicolas

Commission départementale des Présidents de clubs.

Prés. : **SENTEIN Jean Marc**
BAYOD Nicolas
REY Patrice